

## **Motion du 11 février 2022**

Nous, personnels AESH, réunis avec le SNUDI-FO 26 le vendredi 11 février 2022 à Valence, demandons collectivement à bénéficier de la prime REP, comme les enseignants et même d'autres personnels de l'école.

Notre travail est difficile, les élèves auprès desquels nous sommes affectés ont parfois de graves problèmes de comportement, et nous sommes confrontés à des actes de violence récurrents. Nous n'en pouvons plus ! Faut-il attendre que nous soyons tous en souffrance et en arrêt de travail pour que les choses avancent ? Qu'il y ait un drame ?

Nous constatons qu'aucun retour ne nous a été fait concernant cette demande que nous réitérons.

Il est en effet inacceptable que nous soyons traités différemment de nos collègues de travail concernant cette prime et d'autres (prime informatique par exemple, alors que nous sommes amenés à travailler de chez nous pour élaborer des outils utilisés en classe par les élèves).

Notre salaire est indécent, nous sommes sous le seuil de pauvreté, fixé par l'INSEE à 1080 € par mois.

Les contrats de droit privé (CUI, PEC) ne sont pas comptabilisés dans l'ancienneté.

Nous réaffirmons les revendications des personnels AESH :

- Reconnaissance de l'intégralité de l'ancienneté de service ;
- Un vrai statut, avec l'intégration dans un corps de la Fonction publique ;
- Un vrai salaire, avec l'accès, pour tous les AESH qui le souhaitent, à un temps complet sur la base de 24h, payé 100% ;
- Une formation adaptée ;
- L'ouverture immédiate de négociation salariale et l'augmentation indiciaire de 183€ pour tous les personnels, comme l'ont obtenue les personnels hospitaliers ;
- Le versement des primes REP et REP + et de la prime informatique.

**Nous sommes prêts à nous mobiliser fermement pour faire valoir nos droits !**

**Nous communiquons cette motion à tous les collègues de nos écoles, ainsi qu'aux collègues des autres départements de l'Académie et mandatons le syndicat SNUDI-FO à porter ces revendications à tous les niveaux.**